

PRIX SCIENTIFIQUE

CONDITIONS GENERALES

L'Académie d'Agriculture de France propose chaque année, par le canal de ses commissions spécialisées, plusieurs candidatures au prix scientifique de la Fondation.

Ce prix annuel (3 000 euros) est destiné à récompenser, dans l'esprit novateur de son fondateur, les auteurs des meilleurs travaux de recherche pouvant contribuer au développement durable de l'agriculture en répondant aux attentes de la société dans le domaine de l'alimentation, de l'économie et de l'environnement.

Il est souhaitable que ces travaux, s'ils sont fondamentaux ou généraux, puissent trouver une application directe au niveau des exploitations agricoles, en étant facilement appropriables par les agriculteurs.

Une Commission mixte, composée à égalité, par des représentants de l'Académie d'Agriculture et par la Fondation, juge de la pertinence des actions menées pour la production, de la qualité des travaux et de leur vulgarisation, pour retenir le dossier à primer.